

ÉTAT DE LA SITUATION :

Le *Senecavirus A* (SVA), aussi appelé le virus de la vallée des Sénécas, a été identifié dans la population porcine américaine dès la fin des années 1980. Deux à trois cas étaient rapportés en moyenne annuellement. Depuis l'été 2015, la propagation du SVA s'accélère et se disperse dans le cheptel porcin américain. Le SVA s'avère une menace pour le cheptel porcin québécois étant donné que plusieurs centres de rassemblement de porcs de réforme au Canada et des abattoirs aux États-Unis sont présentement contaminés. C'est en septembre 2016 que des porcs de source canadienne, transitant par ces centres et présentant des lésions vésiculaires, ont été refusés à la frontière américaine. La présence de liens épidémiologiques avec les centres de rassemblement et les abattoirs du Québec est donc un risque non négligeable.

La maladie ne présente aucun risque pour la santé humaine ou la salubrité des aliments. Le SVA n'est pas une maladie à déclaration obligatoire au Canada. Cependant, les signes cliniques du SVA s'apparentent à d'autres maladies vésiculaires à déclaration obligatoire chez les porcs telles que la fièvre aphteuse, la stomatite vésiculeuse et la maladie vésiculeuse du porc. Elle pourrait donc avoir un effet perturbateur sur le commerce le temps que le diagnostic soit confirmé. Les éleveurs et toute personne en contact avec des porcs doivent être vigilants et surveiller régulièrement leurs animaux afin de signaler rapidement toute suspicion.

SIGNES CLINIQUES DU SENECAVIRUS A :

LES SIGNES CLINIQUES CHEZ LES TRUIES, LES PORCELETS ET LES PORCS EN ENGRAISSEMENT :

- Boiterie aiguë dans un groupe de porcs, allant de l'inconfort au refus de bouger (souvent le premier signe observé et peut atteindre plus de 50% des porcs);
- Vésicules, ulcérations et érosions sur le groin, les narines, les muqueuses orales, la langue, les mamelles, la peau et les pieds;
- Gonflement et apparition d'une bande blanche au niveau de la bande coronaire (jonction des onglons et du pied);
- Anorexie, léthargie et/ou fièvre (jusqu'à 40,5°C en début de maladie).

VÉSICULE



ÉROSION



GUÉRISON



Bande blanche au niveau de la bande coronaire



Lésions au niveau des pieds



Source des photos:
Carthage Veterinary Services, Ltd.
<http://www.hogvet.com>

LES SIGNES CLINIQUES CHEZ LES NOUVEAU-NÉS (< 7 JOURS):

- Infection survient peu de temps après la naissance (5 à 6 heures d'âge);
- Présence ou pas de diarrhée;
- Augmentation soudaine du taux de mortalité pré sevrage avec un retour à la normale en 4 à 10 jours.

QUE DOIVENT FAIRE LES ÉLEVEURS ?



Si vous observez des lésions vésiculaires, arrêtez tout mouvement sur la ferme et à l'extérieur de celle-ci. **Aucun animal malade, boiteux ou avec des lésions actives ou en processus de guérison ne doit être déplacé ou envoyé à l'abattoir**, car cela pourrait entraîner une fermeture temporaire de l'abattoir pour une période de 48 à 72 heures.



Appeler immédiatement votre médecin vétérinaire praticien.
En présence de lésions vésiculaires, déclaration obligatoire à votre bureau local de santé animale de l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) et à la centrale de signalement du MAPAQ (ligne 1-844-animaux/1 844 264-6289).
Si confirmation du SVA, déclaration à l'EQSP par l'intermédiaire de la ligne d'urgence des Éleveurs de porcs du Québec au 1 866 218-3042.



Rester sur les lieux en attendant votre vétérinaire et le personnel de l'ACIA.

COMMENT PRÉVENIR LA CONTAMINATION ?

MESURES DE BIOSÉCURITÉ RECOMMANDÉES

1. Lorsque le transporteur arrive sur le site d'élevage, faire une inspection visuelle de la remorque pour en vérifier la propreté.
2. Lors du chargement, le producteur doit rester à l'intérieur du bâtiment.
3. Le conducteur du camion transportant les porcs doit rester à l'extérieur du bâtiment (Zone d'accès restreinte – ZAR).
4. Les quais de déchargement des porcs doivent être lavés et désinfectés immédiatement après la sortie des animaux :
 - a. Maintenir à jour tous les registres concernant le transport : dates des entrées et sorties des animaux, noms et coordonnées de la compagnie de transport, numéro du camion et nom du camionneur.
5. Resserrer toutes les mesures de biosécurité, en particulier pour les visiteurs :
 - a. Appliquer strictement les principes du corridor danois (déplacements unidirectionnels, lavage des mains (ou porter des gants jetables), vêtements (couvre-tout) et chaussures (bottes propres ou jetables) fournis par la ferme.
 - b. Faire remplir le registre des visiteurs;
6. Demander aux transporteurs des véhicules qui n'ont pas effectué de transport de porcs ou de truies de réforme à l'extérieur du Québec et exiger qu'ils utilisent un véhicule nettoyé, lavé, désinfecté et séché après chaque voyage à l'abattoir ou à un centre de rassemblement.
7. S'il est impossible de charger les animaux dans une remorque lavée et désinfectée, instaurer une stratégie de transport impliquant le transfert de porcs de camion à camion. Ceci est particulièrement important pour les truies de réforme.
8. Si vous effectuez vous-même le transport de vos porcs à l'abattoir, assurez-vous d'apporter votre propre matériel pour la manipulation des porcs et le nettoyage du camion. Nettoyer, laver, désinfecter et sécher le camion et le matériel utilisé avant le retour à la ferme ou à un endroit à la ferme où l'eau de lavage ne contaminera pas les voies de circulations habituelles.
9. Si vous importez des porcs en provenance des États-Unis, assurez-vous de l'absence de signes cliniques dans la ferme d'origine. Avant l'introduction des porcs dans le troupeau, assurez-vous aussi de l'absence de signes cliniques dans la quarantaine et validez l'absence du virus avec les tests de laboratoire appropriés selon les recommandations de votre vétérinaire.
10. Dans la mesure où l'espace et le système de production le permettent, il est recommandé de tarir les truies avant la sortie du troupeau afin de limiter le temps d'attente dans les centres de rassemblement potentiellement contaminés et ainsi éviter la manifestation de signes cliniques préalable à l'abattage.

L'EQSP réitère auprès de tous les éleveurs et intervenants du secteur porcin québécois l'importance que tout cas positif de *Senecavirus A* lui soit déclaré le plus rapidement possible afin qu'un accompagnement et des mesures de biosécurité appropriées puissent être déployés et ainsi minimiser les risques de propagation du SVA au Québec.

L'Équipe québécoise de santé porcine (EQSP) a été créée en juin 2013 pour assurer la continuité du plan de mesures d'urgence du secteur porcin québécois face aux maladies animales exotiques ou émergentes. Depuis sa création, son mandat a été élargi pour coordonner une approche concertée avec les partenaires du secteur porcin québécois et les instances gouvernementales afin de minimiser les risques de dispersion de maladies émergentes telles que la diarrhée épidémique porcine, le deltacoronavirus porcine et le Senecavirus A. Les membres fondateurs de l'EQSP sont l'Association québécoise des industries de nutrition animale et céréalière (AQINAC), les abattoirs signataires de la Convention de mise en marché des porcs et Les Éleveurs de porcs du Québec.

Équipe québécoise de santé porcine (EQSP)

555, boul. Roland-Therrien, bureau 100, Longueuil (Québec) J4H 3Y9
T 450 679-0540, poste 8697